

Requalification urbaine, paysagère et environnementale du parc Sainte-Barbe de Fontenay-aux-Roses et de ses abords

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

24A07

Date limite de remise des plis

31/ 05 / 2024 à 15 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Fontenay-aux-Roses

Direction des services techniques

Adresse : Hôtel de Ville

75 rue Boucicaut

92260 Fontenay-aux-Roses

Téléphone : 01.41.13.20.00

Courriel : moussa.dia@fontenay-aux-roses.fr

Site internet : www.fontenay-aux-roses.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Requalification urbaine, paysagère et environnementale du parc Sainte-Barbe de Fontenay-aux-Roses et de ses abords

Code CPV	Libellé CPV
45112500-0	Travaux de terrassement
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
34928400-2	Mobilier urbain
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public
37524000-7	Jeux
37520000-9	Jouets

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Requalification urbaine, paysagère et environnementale du parc Sainte-Barbe de Fontenay-aux-Roses et de ses abords
	Acheteur	Ville de Fontenay-aux-Roses
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	5 lots
	Lieu d'exécution	Ville de Fontenay-aux-Roses
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 500$
	Variation des prix	Fermes actualisables
	Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Objet et forme	
Lot n°1 : Espaces verts, Revêtements et Mobiliers	Installation et gestion du chantier, travaux préparatoires (abattages, démolitions, déposes), terrassements et aération du sol, travaux de revêtements des sols (graviers, pas japonais et stabilisé y.c. structures), fourniture et pose de mobiliers, pose de barrières, gardes corps, sculptures (y.c. massifs), plantations d'arbres tiges, d'arbres en cépée, plantations d'arbustes et vivaces, enherbement. Travaux d'entretien pendant 2 ans
Lot n°2 : VRD	Travaux préparatoires (dépose canalisations EP amiantées, dépose mobiliers av. du Parc.), démolition des enrobés et de leurs structures av. du Parc, travaux de réseaux du parc (éclairage, Télécom, AEP, arrosage, assainissement) travaux de réseaux av. du Parc (réhabilitation réseaux EU EP) travaux de revêtement des sols en enrobé av. du parc, fourniture et pose de bordures en béton av. du Parc, signalisation verticale
Lot n°3 : Maçonnerie	Travaux relatifs à la mise en œuvre des maçonneries spécifiques : création d'escalier et muret en pierre, reprise et extension des murs historiques en pierre restauration des serrureries existantes
Lot n°4 : Eclairage et électricité	Travaux relatifs à la fourniture et mise en œuvre des mobiliers d'éclairage y compris câblages et réalisation des massifs
Lot n°5 : Jeux d'enfants	Travaux relatifs à la fourniture et mise en œuvre des jeux d'enfants y compris réalisation des sols en copeaux de bois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AE
- BPU
- Attestation sur l'honneur
- Cadre de réponse à la candidature
- CCAP
- CCTP et annexes
- Planning et phasage des travaux
- Règlement de la consultation
- Cadre de de réponse technique
- DQE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Commande Publique
75 rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses
Mairie de Fontenay-aux-Roses

Avec les coordonnées de la société et la mention de "NE PAS OUVRIR" sur le pli papier.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

Dans la mesure du possible, le dossier de la société devra présenter chaque document séparément, surtout si la société signe électroniquement le pli. Un scan global des pièces dans un seul document est à proscrire.
De même, merci de nommer vos fichiers les plus courts possibles et d'éviter les caractères spéciaux.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation sur l'honneur	Attestation sur l'honneur - articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015

Document	Descriptif
Cadre de réponse à la candidature - OBLIGATOIRE	Obligatoirement rempli pour indiquer les moyens humains, moyens financiers, qualifications et les références du candidat et de ses éventuels cotraitants et sous-traitants. Capacités financières à compléter également dans le DC2.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété pour chaque lot
RIB	Relevé d'identité bancaire original
Mémoire technique	Mémoire technique avec photos (le mémoire servira à compléter la proposition du candidat dans le cadre de réponse technique).
BPU et DQE	Complétés pour chaque lot
Cadre de réponse technique	Obligatoirement rempli pour chaque lot
Planning et phasage des travaux	Confirmation du planning et du phasage proposés au DCE, ou nouvelle proposition optimisée par le candidat, qui devient contractuelle

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Toute offre à laquelle le mémoire technique, le cadre de réponse technique, l'acte d'engagement, et/ou la pièce financière ne seraient pas joints ne pourra être analysée et se verra donc déclarée irrégulière. Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de régulariser une offre à condition qu'elle soit régularisable

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestations d'assurances	Attestations d'assurances
Certificats (NOTI 2)	NOTI 2 ou les attestations fiscales et sociales équivalentes. A défaut, merci de compléter l'attestation sur l'honneur.
Extrait Kbis de moins de trois mois	Extrait Kbis de moins de trois mois

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Pour composer les offres, une visite du site est fortement recommandée.

Une visite est organisée par la maîtrise d'ouvrage :

- Lundi 06 mai à 10h

Lieu de rendez-vous : devant le théâtre des Sources au 8 avenue Jeanne et Maurice Dolivet

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties techniques	Garanties techniques
2. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
3. Garanties environnementales	Garanties environnementales

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres pour les lots : 1, 3, 5	
1. Valeur technique (60 pts)	
- Provenance matériaux et références fournisseurs (15 pts)	
- Moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations (15 pts)	
- Compréhension du contexte et Méthodologie d'exécution des travaux (15 pts)	
- Planning et phasage (10 pts)	
- Qualité environnementale, hygiène et sécurité (5 pts)	
2. Prix (40 pts)	
Montant du DQE	
Note = (40 x offre la mieux disante) / offre considérée	

Critères de jugement des offres du lot 2	
1. Valeur technique (60 pts)	
- Provenance matériaux et références fournisseurs (5 pts)	
- Moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations (20 pts)	
- Compréhension du contexte et Méthodologie d'exécution des travaux (20 pts)	
- Planning et phasage (10 pts)	
- Qualité environnementale, hygiène et sécurité (5 pts)	
2. Prix (40 pts)	
Montant du DQE	
Note = (40 x offre la mieux disante) / offre considérée	

Critères de jugement des offres du lot 4	
1. Valeur technique (60 pts)	
- Provenance matériaux et références fournisseurs (10 pts)	
- Moyens humains et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations (15 pts)	
- Compréhension du contexte et Méthodologie d'exécution des travaux (20 pts)	
- Planning et phasage (10 pts)	
- Qualité environnementale, hygiène et sécurité (5 pts)	
2. Prix (40 pts)	
Montant du DQE	
Note = (40 x offre la mieux disante) / offre considérée	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif
de Cergy-Pontoise
2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise Cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Télécopie : 01 30 17 34 59
Site internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DPO ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)